

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 11/08/2022

VOI.22.00.A02120

OBJET : Arrêté temporaire de stationnement
RUE FRANCIS CLERC

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande de l'entreprise AUX DEMENAGEMENTS VOINET

Considérant qu'un déménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 05/09/2022
RUE FRANCIS CLERC

ARRÊTE

Article 1 : Le 05/09/2022, un offr empiètement sera instauré, au n°7 bis RUE FRANCIS CLERC.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 11 AOUT 2022

Pour la Maire,
Par délégation,


Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



1870
The first of the year
was a very successful one
and the business was
very good.

The second of the year
was also very successful
and the business was
very good.

The third of the year
was also very successful
and the business was
very good.

The fourth of the year
was also very successful
and the business was
very good.

The fifth of the year
was also very successful
and the business was
very good.

The sixth of the year
was also very successful
and the business was
very good.